



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique familiale

Question au Gouvernement n° 1203

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Damien Alary.

M. Damien Alary. Madame la ministre de l'emploi et de la solidarité, la délégation interministérielle à la famille a annoncé hier, par la voix de Pierre-Louis Rémy, la création d'un dispositif d'écoute et d'accompagnement parental doté d'un budget de 163 millions de francs.

Le rôle de parent peut être difficile dans une société qui tend à s'écarter de ses repères traditionnels, et il est parfois nécessaire d'aider les parents à trouver leur place et à remplir la fonction qui est la leur. A cette fin, des structures ont déjà été créées. Je souhaiterais, madame la ministre, que vous précisiez devant la représentation nationale le contenu de ce nouveau dispositif et que vous développiez en particulier les mesures concernant la mise en place d'activités nouvelles. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité. Monsieur le député, le délégué interministériel à la famille a, annoncé, hier, la mise en place de réseaux d'écoute et d'accompagnement des parents qui ont des difficultés relationnelles avec leurs enfants ou qui sont confrontés à des problèmes de délinquance ou de comportement difficile. Cette mise en place avait été annoncée par le Premier ministre lors de la dernière conférence de la famille. Votre question complète bien celle de M. Poignant.

C'est au sein de la famille, lieu majeur d'éducation, que les enfants peuvent trouver leurs repères et construire leur vie collective. Aussi nous paraît-il très utile d'accompagner les parents qui ont des difficultés. Or, en France, nous manquons cruellement de lieux permettant l'écoute des parents, la rencontre entre eux, leur information par des professionnels - psychologues, médecins, accompagnateurs - qui puissent les conseiller, les aider dans leurs relations avec leurs enfants. Nous manquons aussi de lieux de rencontre parents-enfants dont nous savons qu'ils ont eu des résultats importants dans d'autres pays.

Aussi avons-nous créé un réseau qui sera mis en place dans chaque département dès demain, puisque les 163 millions dont 63 viennent de l'Etat et 100 des caisses d'allocations familiales sont aujourd'hui disponibles, par les associations qui déposeront un dossier auprès de la direction départementale de l'action sanitaire et sociale.

Nous avons préparé ce dispositif avec la CNAF et l'ensemble des associations familiales qui s'engagent à mettre en place un comité d'animation par département pour pouvoir échanger les expériences et mailler le territoire dans les plus brefs délais. C'est un dispositif extrêmement souple puisqu'il suffit d'avoir une expérience et d'être capable de présenter un projet pour être accueilli. Il mobilise l'ensemble des acteurs qui travaillent autour de la famille, notamment de celles ayant des difficultés avec leurs enfants. Il s'agit de développer la relation avec les enfants, d'apprendre aux parents à reprendre confiance pour qu'ils puissent remplir pleinement leur mission parentale, qui est essentielle. Ce réseau est important pour l'accompagnement des parents.

Accompagner ceux qui ont des difficultés, plutôt que les montrer du doigt, telle est la voie que nous avons choisie. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Données clés

Auteur : [M. Damien Alary](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1203

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 11 mars 1999, page 2223

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 11 mars 1999